

# CONDITIONS GENERALES DE LOCATION

## \* - PAIEMENT ET CAUTION

Toute location est nominative et ne peut, en aucun cas, être cédée ou sous-louée.

Toute demande de location sera accompagnée d'une somme correspondant à 30 % du montant du séjour augmentée de 18€ (frais de dossier) pour un mobil-home ou de 50,00€ pour un emplacement.

La location **ne sera effective** qu'après envoi de notre confirmation de réservation (sous réserve que la location soit encore libre).

Le **solde** de la location sera **impérativement** payable **30 jours avant l'arrivée**, par chèque bancaire ou postal, chèques-vacances, mandat, carte bancaire. A défaut de règlement du solde dans ce délai, votre location sera annulée et l'acompte + frais de dossier resteront acquis au Camping.

A votre arrivée, il vous sera demandé **un chèque de 350 €** à titre de **caution** qui vous sera restitué le jour de votre départ après l'inventaire, sous déduction des détériorations et/ou manquants constatés (Sans chèque de caution, l'installation dans la location ne pourra pas se faire.).

Le montant réglé en fonction des éléments fournis sur le contrat de location sera revue en + ou en - à ce moment.

Aucune réduction ne sera consentie dans le cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé.

## \*- ANNULATION

Toute annulation devra être signalée par **écrit** au Camping.

En cas d'annulation, il vous sera retenu, ou vous resterez devoir :

- les frais de réservation,
- à titre d'indemnité de rupture de contrat :
  - un montant égal à 20% du coût intégral du séjour, si vous annulez plus de 30 jours avant la date prévue d'arrivée,
  - un montant égal au total du séjour, si vous annulez moins de 30 jours avant la date prévue d'arrivée, ou si vous ne vous présentez pas à cette date.

## \* - VOTRE ARRIVEE

**La prise des lieux s'effectue à partir de 15H00** pour une location de mobil-home et **14H00** pour une location d'emplacement.

Le gestionnaire se réserve la possibilité de disposer de votre location ou de votre emplacement, s'il restait sans nouvelles de votre part 24 H après la date d'arrivée prévue par le contrat de location.

**Le paiement intégral des prestations demeure exigé.**

Toute modification pouvant entraîner une variation du montant de la redevance en plus ou en moins doit être signalée à l'arrivée. **En cas de déclaration inexacte du preneur, le présent contrat sera résilié de plein droit et les sommes versées resteront acquises au loueur.**

## \* - VOTRE DEPART

**La location doit être libérée avant 10H00 et après inventaire.**

Le nettoyage du mobil-home est à la charge du locataire.

En fin de séjour, le mobil-home doit être restitué en parfait état de propreté; dans le cas contraire, une somme de **75 €** sera retenue sur la caution.

## \* - VOTRE SEJOUR

Chaque locataire est tenu de respecter le règlement intérieur du Camping.

Les chiens sont acceptés sauf chiens de 1ère et 2ème catégorie et **obligatoirement** tenus en laisse sur le terrain.

Chaque locataire est tenu de pouvoir justifier d'une assurance « Responsabilité Civile ».

L'accès à la piscine est **strictement** réservé aux **clients du camping** : visiteurs non autorisés.

Par mesure d'hygiène les **caleçons sont interdits**, prévoir **MAILLOTS DE BAIN**.

Les jeux et la piscine ne sont pas surveillés : les enfants sont sous la surveillance et la responsabilité de leurs parents.

**Tout visiteur est tenu de s'annoncer à l'accueil et de s'acquitter de la redevance "Visiteurs" du tarif camping** (veuillez en informer vos éventuels visiteurs) **(l'accès de la piscine lui est interdit).**

Clause attributive de juridiction : les litiges éventuels seront de la compétence exclusive du Tribunal d'Instance de Lorient.